

Bulletin d'information n°2 - Mai 2025

Madame, Monsieur,

Tout d'abord, nous vous informons que notre société a changé de nom en mai 2024 pour devenir ABO Energy. A l'origine spécialisés dans l'énergie éolienne, nous développons et construisons également aujourd'hui des parcs photovoltaïques ainsi que des installations de stockage et d'hydrogène. Le remplacement de « Wind » par « Energy » reflète ainsi la complétude de nos services dans le domaine des énergies renouvelables. ABO Wind n'a ni fusionné ni été racheté par une autre entreprise.

ABO Energy travaille depuis 2 an environ à l'élaboration d'un projet agrivoltaïque sur le territoire de la commune. Ce second bulletin d'information a pour objectif de renseigner sur l'état d'avancement du dossier et les rendus des études, connus à date sur la zone d'étude globale. Il envisage les premières mesures d'évitement et de réduction possibles et un premier scénario d'implantation potentielle.

Par ailleurs, nous organisons une concertation préalable volontaire du mercredi 18 juin au samedi 05 juillet 2025 inclus avec une permanence en mairie le 18 juin. Retrouvez les détails de son organisation au dos de ce bulletin.



www.aboenergy.fr > Zone d'information > Nos Projets > Nouvelle-Aquitaine > Saint-Hilaire-la-Treille

Le projet à Débaillade



Chemin praticable pour les poids lourds		Portail et portail coulissant		Local de technique et sa plateforme	
Chemin SDS		Portail agricole		Aire d'agrasion de 32 m²	
Clôture		Local électrique et sa plateforme		Vegetation existante	
Haies paysagères à aménager		Poste de livraison et sa plateforme			
Voie de retournement		Clôture de 60 m² et sa plateforme			
Table de modules photovoltaïques					
Demi-table de modules					

Zone d'implantation du projet © ABO Energy

Une zone d'étude initiale d'environ 30 hectares a été retenue au départ pour identifier les enjeux environnementaux, paysagers et agricoles du territoire. Au regard du retour des études, un premier scénario d'implantation non définitif est proposé et restreint la zone d'étude initiale à moins de 20 ha.

Associer une production d'énergie renouvelable et une production bovine est aujourd'hui possible grâce à l'agrivoltaïsme. La configuration du parc photovoltaïque est rendue compatible pour permettre la libre circulation des bovins dans un espace sécurisé.

Le propriétaire de ces terrains, proche de la retraite, souhaite aujourd'hui transmettre son exploitation agricole. La mise en place du parc solaire permettra alors d'assurer financièrement la transmission et de pérenniser l'activité d'élevage pour les années à venir.



Puissance du parc : Environ 10 MWc

Estimation annuelle de la production :
environ 13 300 MWh/an



Nombre de personnes alimentées en électricité
renouvelable chaque année* :
environ 6 400 personnes

* Consommation moyenne en France, tous types de logements et chauffages confondus (Calcul sur la base de données croisées INSEE / CRE / RTE)

Chronologie

2022

- Septembre : Rencontre du propriétaire-exploitant.
- Octobre – décembre : Consultation des administrations de la Haute-Vienne.
- Novembre : Rencontre de la maire de Saint-Hilaire-la-Treille.

2023

- Février : Signature des accords fonciers.
- Mars : Lancement des études faune, flore et milieux naturels (durée 11 mois) par le Bureau d'Etude ENVOL Environnement.
- Septembre : Lancement des études d'accompagnement agricole.

2024

- Janvier : Lancement de l'étude d'impacts et de l'étude paysagère.
- Avril : Présentation du projet en Conseil Municipal.
- Mai : 1^{er} Bulletin d'information et mise en ligne d'une page internet dédiée au projet.
- Mai – juillet : Parution des décrets agrivoltaïques relatifs à la loi APER.

2025

- Avril : Elaboration d'un premier plan d'implantation.
- Juin – Juillet : Permanence publique d'information, Concertation préalable volontaire.
- Octobre : Réflexion sur les variantes d'implantation et finalisation de l'implantation.
- Décembre : Dépôt du permis de construire et début de l'instruction du dossier.

Tout au long de l'année 2025 :

- Mises à jour régulières de la page internet du projet.
- Information régulière des élus de la commune.

2026 – 2027

- Instruction (MRAE, CDPENAF, Enquête publique,...).
- Permis de construire.

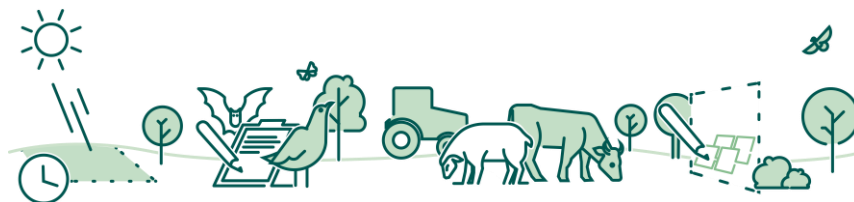


L'étude d'impact

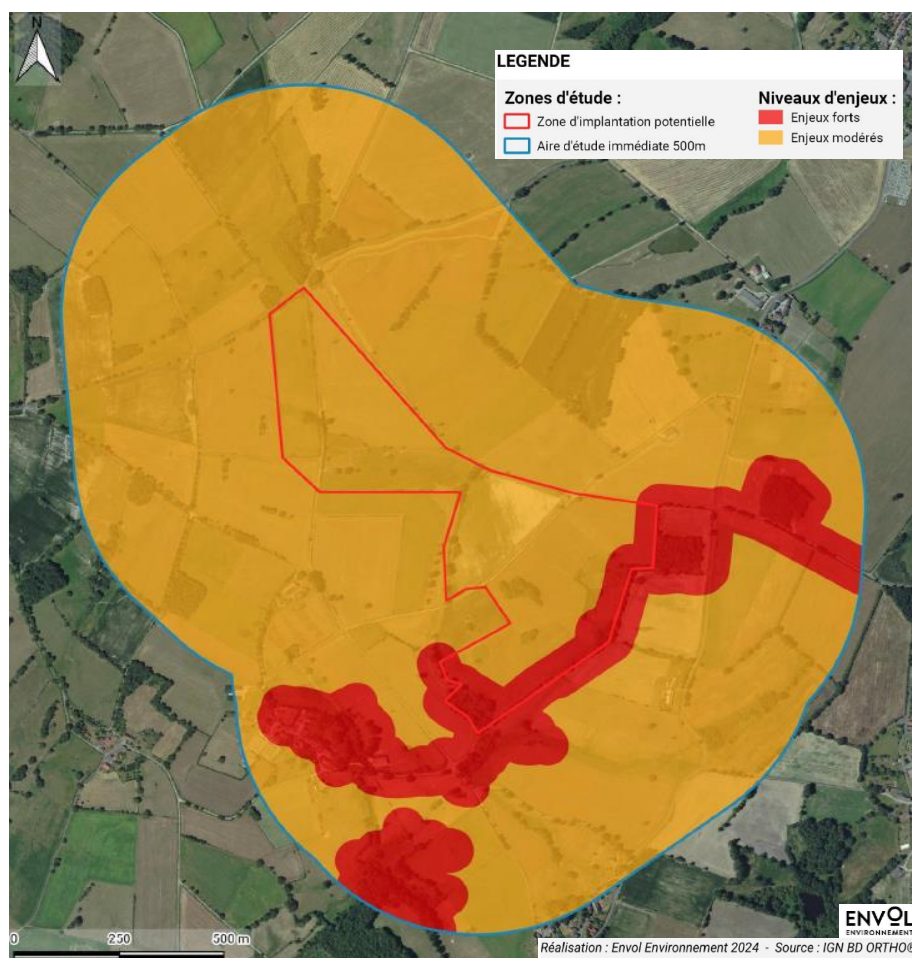
Pour rappel (voir 1^{er} bulletin d'information disponible en téléchargement sur la page internet du projet), les parcs photovoltaïques au sol d'une puissance crête supérieure ou égale à 250 kW sont soumis à étude d'impact. Celle-ci est en cours de réalisation pour le projet de Saint-Hilaire-la-Treille.

Le diagnostic de l'état initial naturaliste a été réalisé et l'analyse des impacts et des mesures visant à éviter, réduire et compenser les éventuels impacts sont en cours de finalisation. L'étude paysagère et l'étude préalable agricole sont en cours.

Les résultats reçus de ces différentes études au stade de l'état initial vous sont présentés ci-dessous.



Résultat des études naturalistes

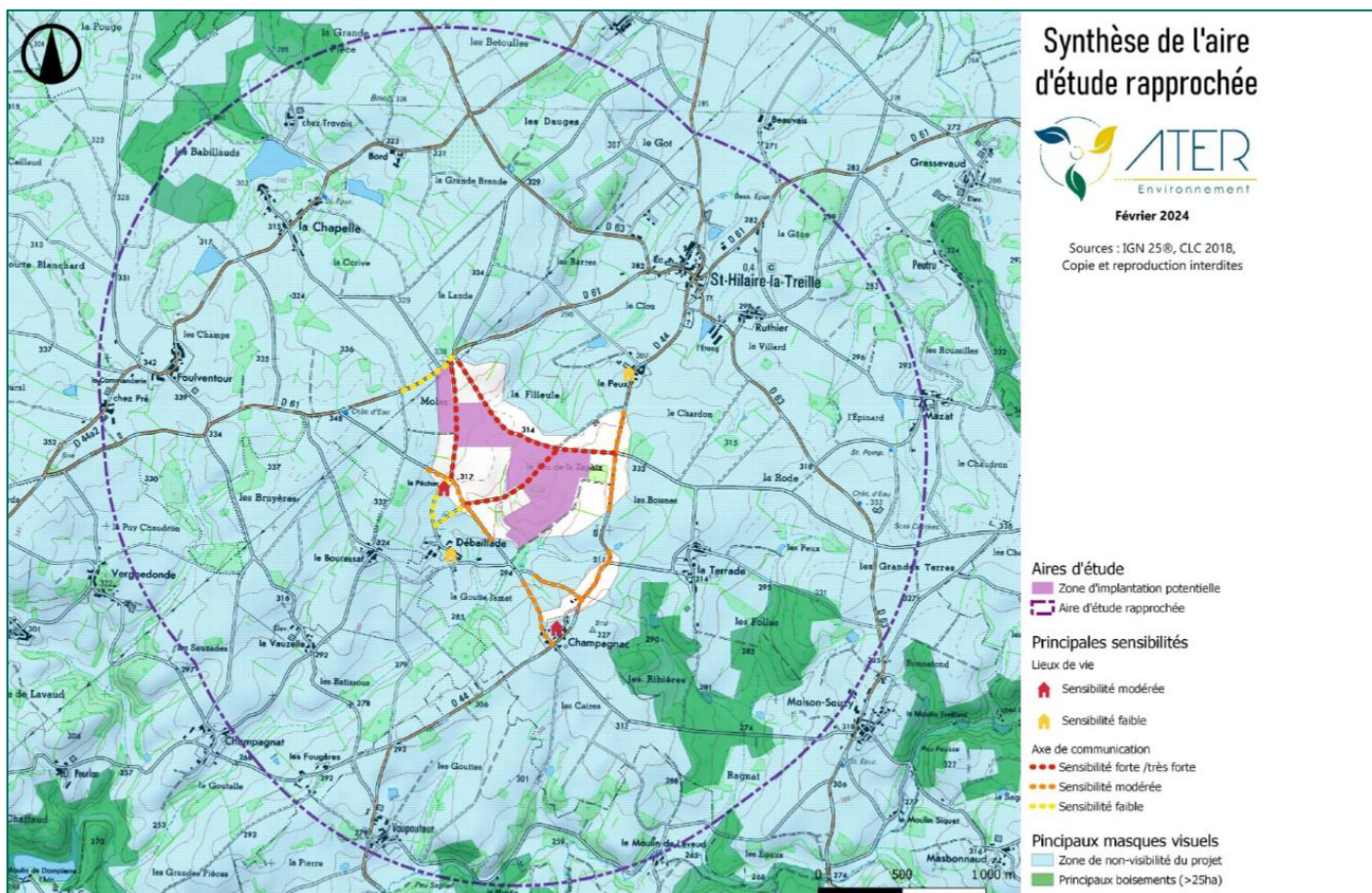


Le site du projet agrivoltaïque de Saint-Hilaire-la-Treille présente plusieurs zones d'enjeux floristiques et faunistiques.

D'une manière générale, les bois, les arbres vieux isolés, et les zones humides présentent un enjeu très fort : ils accueillent l'essentiel du cortège des oiseaux nicheurs et des coléoptères du site, et constituent par ailleurs un habitat de chasse, de transit ou de repos pour un ensemble d'espèces locales de chauves-souris. Tout élément répertorié en enjeu très fort et fort sera alors évité dans la conception du projet.

Seule la prairie sera concernée par le projet, aucun autre élément floristique (haies ou arbres) ne sera impacté par le projet. Le scénario d'implantation du futur projet agrivoltaïque (distance aux haies, espace inter-rangées) permet de maintenir des habitats similaires à ceux présents actuellement.

L'étude paysagère (en cours)



L'aire d'étude immédiate s'inscrit dans un environnement rural, où la strate arborée vient fermer de nombreux champs de visibilité depuis le périmètre extérieur, la végétation faisant office d'obstacle visuel. Il est possible d'apercevoir ponctuellement le site d'étude depuis le village de Débaillade et de Champagnac et depuis les axes routiers du secteur. Une réflexion sur la plantation et la densification de haies sera menée pour réduire la visibilité sur la partie nord.

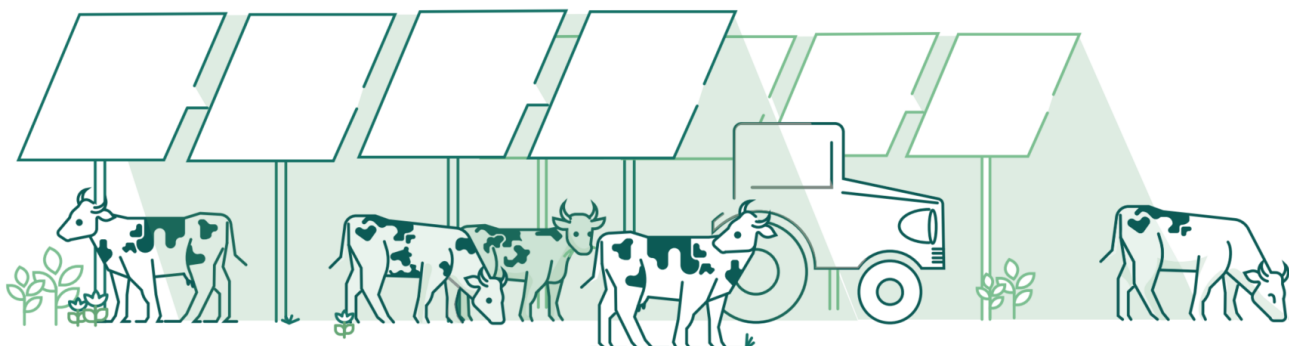
Un volet paysager est prévu pour insérer au mieux le parc agrivoltaïque dans son environnement, respecter la trame paysagère identifiée, avec la réalisation de photomontages.

L'étude préalable agricole (en cours)

Pour rappel, ce projet est soumis à étude préalable agricole. L'analyse de l'état initial de l'économie agricole territoriale, en partant de la conduite des parcelles en prairies permanentes, est en voie d'achèvement.

Le dimensionnement du projet agrivoltaïque couplera une production photovoltaïque à une production agricole en permettant une synergie de fonctionnement. Le couvert végétal sera entretenu par un éco-pâturage bovin d'environ 65-75 vaches à l'année, issues de la ferme agricole qui fera l'objet de la transmission entre le propriétaire actuel et le futur exploitant.

À partir de l'état initial, l'étude mesurera les effets économiques et financiers du projet agrivoltaïque sur l'économie agricole locale. Si des impacts résiduels demeurent, c'est-à-dire que tous n'auront pu être évités ou réduits, des mesures de compensation collective, factuelles et chiffrées seront proposées pour consolider l'économie agricole du territoire, avec des modalités de mise en œuvre et un calendrier. La loi APER exige une production agricole « significative » avec un suivi réalisé par un organisme spécialisé. Sans activité pendant 18 mois, un démantèlement du parc sera imposé.



Concertation préalable volontaire

Cette procédure a pour objectif de recueillir les observations du public portant sur les objectifs et caractéristiques principales du projet, l'aperçu des incidences potentielles du projet sur l'environnement et la mention des solutions alternatives envisagées. Elle est à l'initiative d'ABO Energy, c'est-à-dire volontaire, et souhaite informer le public et solliciter sa participation, en amont du dépôt de la demande de permis de construire.

Elle se déroulera du **mercredi 18 juin au samedi 05 juillet** 2025 inclus.

Pendant toute la durée de la concertation, conformément à l'article R.121-20 du code de l'environnement, un dossier de concertation sera disponible pour consultation :

- En mairie pendant les heures et jours habituels d'ouverture au public
- Dans la version électronique téléchargeable sur la page internet du projet : www.aboenergy.com/fr/zone-information/nos-projets/nouvelle-aquitaine/saint-hilaire-la-treille.html

Des observations et propositions pourront être adressées :

- par écrit sur le registre ouvert à la mairie (annexe du dossier)
- par correspondance à l'adresse suivante :
ABO Energy - 1 Rue de la Soufflerie - 31500 Toulouse
- par voie électronique, à l'adresse suivante : benoit.rimour@aboenergy.com

A l'issue de la concertation :

- Le responsable du projet d'ABO Energy recueillera les observations formulées.
- Le bilan de cette concertation sera rendu public. Il sera disponible en mairie de Saint-Hilaire-la-Treille, ainsi que dans sa version électronique téléchargeable sur la page internet du projet pendant minimum deux mois.
- Le maître d'ouvrage indiquera les mesures qui seront prises pour répondre aux enseignements tirés de la concertation.

Permanence publique d'information sur inscription



Afin de vous présenter le contenu du dossier de concertation et de répondre à vos questions éventuelles, une permanence publique sera assurée :

**Mercredi 18 juin 2025
de 16h à 20h**

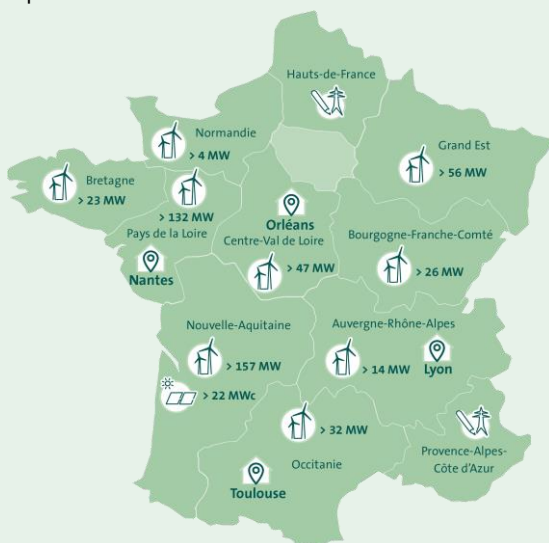
en mairie
(Salle du Conseil Municipal)

Merci de vous inscrire par e-mail ou téléphone auprès du responsable du projet avant le 15 juin 2025

(voir coordonnées ci-dessous)

ABO Energy France

Avec son équipe de 180 personnes réparties dans quatre agences à Lyon, Nantes, Orléans et Toulouse (siège social), ABO Energy développe, construit et assure l'exploitation de projets et parcs d'énergies renouvelables sur tout le territoire français depuis 2002.



> 487 MW développés et construits
> 209 MW en construction ou prêts à construire



> 1,6 GW projets en développement

Responsable du projet :

Benoit Rimour
Tél. : 06 07 14 91 41
benoit.rimour@aboenergy.com

Responsable de projets dialogue territorial :

Edith Recourt
Tél. : 05 34 31 49 17
edith.recourt@aboenergy.com

 ABO Energy
 www.aboenergy.fr